

**IPBM****Comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2006**

Une faible activité d'investissement (29 K€) a caractérisé le semestre en raison de la préparation de la prise de contrôle de l'IPBM par le groupe General Electric, en vue de développer une nouvelle foncière cotée avec le statut de SIIC.

A l'inverse, d'importantes cessions de titres ont permis d'encaisser une partie significative (4.576 K€) des plus values latentes existant à fin 2005 et, par ailleurs, des titres précédemment provisionnés ont fait l'objet de reprises (1.261 K€), en raison du redressement de la situation des entreprises concernées.

Ainsi, compte tenu des opérations mentionnées ci-dessus et :

- du résultat d'exploitation négatif de 469 K€(correspondant aux frais de gestion),
- des produits financiers nets de 466 K€
- de l'impôt sociétés s'élevant à 743 K€

le résultat net au 30 juin 2006 fait ressortir un bénéfice de 5 091 K€

<i>Résultats en K€</i>	<i>Au 30 juin 2006</i>	<i>Au 30 juin 2005</i>	<i>Exercice 2005</i>
Résultat d'exploitation	-469	2 120	-782
Résultat financier	466	160	4 843
Résultat sur opérations en capital	5 837	407	4 061
Impôts	-743	-326	-1 464
Résultat net	5 091	2 361	6 658

<i>Eléments de bilan en K€</i>	<i>Au 30 juin 2006</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>
Situation nette	33 940	35 388
Trésorerie nette de dettes financières et assimilées	25 794	22 894

*Normes françaises*

L'actif net réévalué, au 30 juin 2006, s'établit à 45.449 K€ en supposant les OC converties, faisant ressortir une progression de 2,3 % sur le semestre compte tenu du dividende distribué.

ANR à fin 2005	50.957	(en K€)
- dividendes distribués	-6.540	
	44.417	
+ variation du semestre	1.032	(soit 2,3 % de 44.417)
= ANR à fin juin 2006	45.449	

L'ANR par action au 30 juin 2006 s'établit ainsi à 21,07 €

## **Signature d'un traité d'apport entre les sociétés IPBM et Sophia GE**

Dans le prolongement des accords conclus entre la société GE REAL ESTATE FRANCE (à laquelle s'est substituée Sophia GE) et la société IDI le 20 avril 2006 organisant les modalités de la prise de contrôle de IPBM (Euronext : FR0000050882) par Sophia GE, IPBM et Sophia GE ont signé, le 26 septembre 2006, un traité d'apport.

Aux termes de ce traité, Sophia GE s'est engagée à apporter à IPBM un ensemble immobilier composé de trois bâtiments situé La Porte des Champs - 95470 Survilliers pour une valeur totale de 56 630 000 euros. L'apport sera rémunéré par l'émission de 2 444 108 actions de IPBM en faveur de Sophia GE à un prix fixé à 23,17 euros par action, déterminé sur la base de l'actif net réévalué de IPBM ajusté de 1,85 euro par action, compte tenu du montant de la prime dont pourrait éventuellement bénéficier l'IDI sous certaines conditions.

En conséquence de l'opération d'apport, soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de IPBM qui devrait être réunie le 27 octobre 2006, Sophia GE détiendra (hors conversion des obligations convertibles) 62,20 % du capital et des droits de vote de IPBM. Cette opération ne devrait pas donner lieu au dépôt d'une offre publique visant les titres de IPBM, une demande de dérogation ayant été déposée à cet effet auprès de l'Autorité des marchés financiers.

A l'issue de la prise de contrôle de IPBM par Sophia GE, IPBM deviendra un vecteur coté de l'activité immobilière de GE Real Estate en France et pourra solliciter dans les plus brefs délais, si les conditions sont réunies, auprès des autorités compétentes le bénéfice du régime fiscal des sociétés d'investissements immobiliers cotées prévu à l'article 208 C du Code général des impôts (SIIC).

Un document d'apport annexé au rapport du conseil d'administration de IPBM à l'assemblée générale mixte convoquée pour le 27 octobre 2006 présentant les modalités de l'opération, en cours d'examen par l'Autorité des marchés financiers, sera mis à la disposition du public.

### Contacts :

#### **IPBM**

François MARMISSOLLE : 01 55 27 80 00

Contact presse - D&D Communication (Nicolas Daniels, n.daniels@dd-comm.com) : 06 63 66 59 22

#### **Sophia GE**

Marc HENRION : 01 43 12 16 00